

### GERLIFO

30 Rue du Général de Gaulle, 41160 MORÉE

SARL au capital de 5 000,00 €

RCS Blois 753 930 908 - APE 7022Z

N°SIRET 753 930 908 00011

N°TVA FR 86 753930908

Enregistré sous le n° 24 41 01044 41 de déclaration d'activité de formation professionnelle auprès du préfet de la région Centre

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

**1) INSCRIPTION :** Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par la société GERLIFO d'un bulletin d'inscription, dûment complété et signé. Chaque inscription est nominative. Si plusieurs personnes de la même société désirent participer, il suffit de renvoyer pour chaque personne une photocopie dûment remplie du bulletin d'inscription. Si la facture doit comporter un numéro de commande merci de le communiquer avec le bulletin d'inscription. • et sous réserve de l'acceptation par GERLIFO dans la limite des places disponibles, ceci se traduit par l'envoi de la confirmation d'inscription (cf. 4) ci-dessous. GERLIFO se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler une formation, au plus tard dix jours avant le début de celle-ci, notamment si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas ainsi que dans l'hypothèse où une formation serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, GERLIFO s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée. En aucun cas, GERLIFO ne pourra être tenue de rembourser, en cas de report ou d'annulation d'une formation, les frais de réservation du titre de transport du stagiaire, pris en vue de la formation. Tant que le bulletin dûment renseigné n'aura pas été reçu, GERLIFO se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation.

**2) TARIFS :** Pour les entreprises les prix sont indiqués en euros hors taxes. Rajouter une TVA de 19,6 %. • Ces prix comprennent la formation et la documentation pédagogique remise à chaque participant.

**3) MODALITÉS DE PAIEMENT :** Le règlement du prix de la formation a lieu à réception de la facture qui est envoyée après la formation. Le règlement du prix de la formation, en précisant toujours le numéro de facture, le nom de l'entreprise, le nom du participant, comptant et sans escompte, est effectué par chèque libellé à l'ordre de GERLIFO ou par virement bancaire. Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 2 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

**4) ADMINISTRATION :** Dès la validation de l'inscription, GERLIFO adresse, par voie postale ou électronique, d'une part au participant une confirmation d'inscription, et d'autre part au responsable formation ou à la personne chargée de la gestion administrative de l'inscription spécifiée à l'endroit indiqué sur le bulletin d'inscription une confirmation d'inscription ainsi que deux exemplaires de la convention de formation. • Dix jours avant la formation, GERLIFO adresse un courrier postal ou électronique de convocation au participant et en parallèle au responsable formation, indiquant le lieu exact de la formation. Une fois la formation réalisée, GERLIFO envoie une facture à l'établissement financeur reprenant le N° de bon de commande donné par l'établissement financeur et une attestation de présence adressée à l'établissement financeur.

**5) ORGANISME FINANCEUR :** Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient à l'entreprise du participant : • de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme. • de faire la demande de prise en charge avant la formation. • d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à GERLIFO avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant. D'autre part, dans le cas où l'organisme financeur n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble de la formation reste dû par l'entreprise du participant.

**6) CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT :** Toute annulation par le participant doit être confirmée par un écrit (fax, e-mail, courrier) : un accusé de réception sera adressé par retour au responsable de formation. • L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise dans les mêmes conditions que l'inscription initiale et répondant, s'il y en a, aux conditions requises pour pouvoir suivre la formation (par exemple, avoir suivi une formation préalable, exercer une fonction particulière dans l'entreprise), selon ce qui est précisé dans le catalogue et/ou le descriptif de la formation (nous communiquer par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant). • Pour toute annulation par un participant de son inscription à un séminaire ou un stage interentreprises, reçue de dix jours ouvrés à cinq jours ouvrés avant le premier jour de la formation, le prix sera facturé à hauteur de 30 %. Après cette date, et jusqu'au jour de formation, la totalité du prix sera retenue et facturée (montant non imputable sur le budget de formation). • Les organisateurs se réservent le droit de modifier le lieu de son déroulement ou le contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

**7) CONTESTATION :** En cas de litige ou de contestation, le Tribunal de Commerce de Blois sera seul compétent. Toutes les conditions ci-dessus sont réputées acceptées par le client dès lors qu'il a adressé le bulletin d'inscription.

**8) INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :** Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer la confirmation de votre inscription ainsi que différents renseignements pratiques comme le lieu de la formation. Toutes ces données sont utilisées par GERLIFO pour la gestion et la promotion de ses actions de formation, à l'exclusion de toute vente ou location de son fichier et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en adressant un courrier à l'adresse suivante : GERLIFO , 30 Rue du Général de Gaulle , 41160 MOREE.

**9) CONFIDENTIALITÉ ET DEROULEMENT DE LA FORMATION :** Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de GERLIFO ou de ses ayants droit. GERLIFO se réserve le droit : • de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire, • d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales, ceci sans indemnité ni remboursement même partiel du prix. • d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités ni remboursement même partiel du prix.